

Notice méthodologique	
CATEGORIE	
Contexte	
THEMATIQUE	
Economique	

SECTION 1 : AUTEUR	
Organisme	SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole Direction de l'Analyse Economique Agricole
E-mail	etat.agriculture@spw.wallonie.be

SECTION 2 : DONNEES GENERALES	
Point d'attention	En 2025, nous avons pris la décision de modifier la méthode de calcul du revenu comparable. En effet, au fil des échanges avec des experts et des acteurs du secteur, des différences de point de vue sont apparues quant à la manière de refléter au mieux la réalité économique. Pour favoriser une approche plus cohérente et permettre des comparaisons interrégionales et fédérales, nous avons choisi d'harmoniser notre méthode avec celle utilisée en Flandre, en nous appuyant sur des données macro-économiques reconnues.
Données sources	<p>La méthodologie actuelle repose sur des données officielles et harmonisées afin de garantir la fiabilité des analyses interrégionales et fédérales. Les principales sources sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> Comptes macro-économiques régionaux de la Banque nationale de Belgique (BNB) <ul style="list-style-type: none"> Ces comptes fournissent une vision globale de l'économie régionale. Deux types de comptes sont distingués : <ul style="list-style-type: none"> Comptes d'exploitation : évaluent la production totale, où les salaires sont considérés comme une charge. Comptes d'affectation des revenus primaires : analysent les ressources des ménages, où les salaires sont un produit. Pour le RC, on utilise les salaires versés par les entreprises (charge), estimés à partir des comptes d'affectation des revenus primaires. Chiffres annuels détaillés de l'emploi (BNB – concept intérieur) <ul style="list-style-type: none"> Ces données permettent de connaître la structure de l'emploi et le volume des heures travaillées. Elles sont essentielles pour convertir les salaires totaux en équivalent temps plein (ETP). Enquête sur les forces de travail (DGS) <ul style="list-style-type: none"> Cette enquête complète les données de la BNB en apportant des informations sur la répartition des temps plein et temps partiel. Elle est utilisée pour affiner le calcul des ETP. Les données flamandes sont issues du site de l'agriculture flamande : https://landbouwcijfers.vlaanderen.be/landbouw/totale-

	landbouw/vergelijking-inkomen-landbouwer-en-vlaamse-loontrekende
Définitions utilisées	<p>Comptes d'exploitations : Comptes qui évaluent la production totale de l'économie, où les salaires sont une charge.</p> <p>Comptes d'affectation des revenus primaires : Comptes qui analysent les ressources des ménages, où les salaires sont un produit</p> <p>Revenu comparable : correspond à la rémunération brute moyenne des salariés des autres secteurs économiques, en équivalent temps plein.</p> <p>Revenu de parité : correspond au Revenu comparable augmenté des cotisations patronales, également calculé en équivalent temps plein</p> <p>Revenu du travail : correspond au montant disponible pour la main d'oeuvre après déduction des charges liées à la production (hors capital), exprimé par unité de travail afin de mesurer la rentabilité du travail agricole. Dans l'approche comptable, toutes les terres sont en location et tous les capitaux (sauf la terre) sont empruntés au taux de 5 %.</p>
Définition de la fiche	Le revenu comparable est un indicateur qui reflète la rémunération brute moyenne des salariés des autres secteurs économiques, exprimée en équivalent temps plein. Il sert de référence pour évaluer la situation économique des exploitations agricoles, notamment dans le cadre de la loi sur le bail à ferme (pour déterminer des seuils maximal et minimal de rentabilité). Cet outil permet aussi de réaliser des analyses comparatives entre régions et au niveau fédéral.
Paramètres utilisés	<p>Différentes notions sont présentées dans la fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Revenu du travail en €/UT • Le Revenu comparable en €/UT
Traitement des données	<p>Toutes les données n'étant pas disponibles pour la dernière année publiée, une estimation du revenu comparable est réalisée sur base de l'indice d'indexation des salaires. La donnée est remise à jour dès qu'elle est disponible.</p> <p>Les données d</p>

SECTION 5 : MISE A JOUR

Dernière mise à jour de cette notice	Octobre 2025
--------------------------------------	--------------